

LOI N° 90-001 du 2 Mai 1990

portant abrogation de l'Ordonnance N° 75-21  
du 24 Mars 1975 fixant la composition du  
Cabinet du Président de la République et la  
Structure des Ministères.

Le Haut Conseil de la République a délibéré et adopté  
en sa séance du 30 Avril 1990,

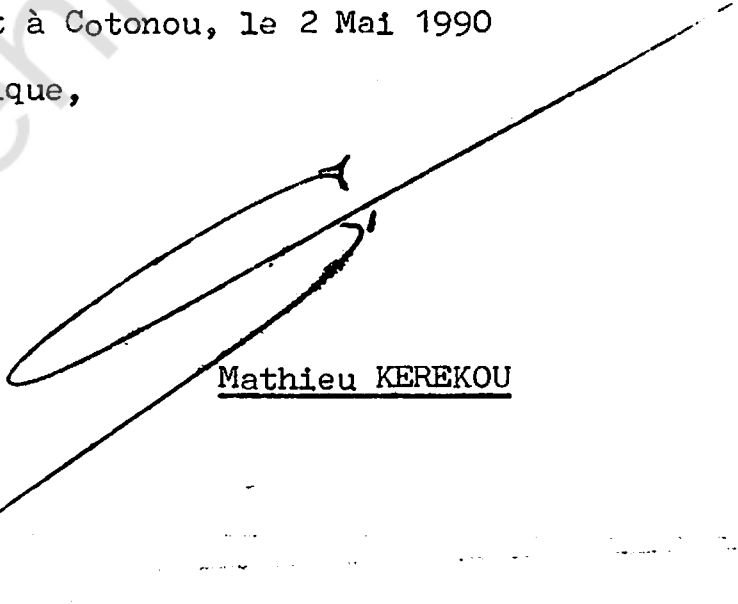
Le Président de la République promulgue la Loi dont la  
teneur suit :

Article 1er.- L'Ordonnance N° 75-21 du 24 Mars 1975 fixant la  
composition du Cabinet du Président de la République et la Struc-  
ture des Ministères est abrogée.

Article 2.- La présente Loi qui prend effet à compter de la date  
de sa signature sera publiée au Journal Officiel et exécutée com-  
me Loi de l'Etat.


Fait à Cotonou, le 2 Mai 1990

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,



Mathieu KEREKOU

Le Premier Ministre  
Chef du Gouvernement,



Nicéphore SOGLO

Ministre de la Justice  
et de la Législation,



Yves YEHOUESSI

Ministre du Commerce, de  
l'Artisanat et du Tourisme,



Richard ADJAHO

Ampliations : PR 4 EM 4 HCR 4 SGG 4 MINISTERES 16 PROVINCE 6 DB-  
DCF-DTCP-DSDV- DI 5 DPE-DLC-INSAE 3-IGE-DCCT-GCONB 3 UNB-FASJEP 2  
CPL-PPC 4 BN-DAN 2 ONEPI 1 JORPB 1.-